

FICHE D'AUTOCONTÔLE BRISE-SOLEIL À LAMES FIXES, EN CLIMAT TROPICAL (GUADELOUPE, MARTINIQUE, MAYOTTE)

Entreprise : _____ Date de l'autocontrôle : _____ / _____ / _____

Tél. : _____ Email : _____

Informations chantier

Client : _____ Adresse : _____

Intervenant chantier _____ Tél. : _____

Nom : _____ Prénom : _____

conforme | non-conformité | sans objet

CONCEPTION

DIMENSIONNEMENT À L'OUEST ET À L'EST

- 1 Sur une façade orientée Est, Sud-Est, Nord-Est, Ouest, Sud-Ouest ou Nord-Ouest, l'angle α des brise-soleil doit être inférieur à 20°.



DIMENSIONNEMENT AU SUD ET AU NORD

- 2 Sur une façade orientée plein Nord ou plein Sud, l'angle α des brise-soleil doit être inférieur à 45°.



COMBINAISON

- 3 Sur une façade orientée Nord ou Sud, les brise-soleil doivent être combinés avec un pare-soleil horizontal en partie haute.



ESPACEMENT

- 4 L'espacement entre le brise-soleil et le mur doit être d'une distance supérieure à 3% de la hauteur de la fenêtre pour être ventilé.



LUMIÈRE NATURELLE

- 5 L'impact des brise-soleil sur l'autonomie en lumière naturelle des pièces protégées doit être évalué.



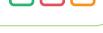
VENTILATION

- 6 L'angle α des brise-soleil des pièces non-climatisées ne doit pas être inférieur à 15°.



COULEUR

- 7 Les brise-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.



IMPLANTATION

- 8 La position du brise-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, ...).



SÉCURITÉ INCENDIE

- 9 Les éventuelles fenêtres prévues pour être accessibles aux échelles aériennes des pompiers ne doivent pas être obstruées par les brise-soleil.

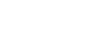


DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT

- 10 Une note de calcul doit justifier la résistance des brise-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.



11 Une note de calcul doit justifier la résistance des brise-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.



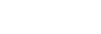
VARIATIONS DIMENSIONNELLES

12 Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).



DIAGNOSTIC EXISTANT

13 En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des brise-soleil envisagés.



PRÉPARATION DE CHANTIER

URBANISME

14 Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des brise-soleil validés en fin de conception.



MÉTÉORAUX

15 Les éléments métalliques qui composent les brise-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical.



16 Les éléments en bois du brise-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites.



VÉRIFICATION DU SUPPORT

17 L'état du support destiné à recevoir les fixations des brise-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités.



IMPLANTATION

18 Les plans détaillés d'implantation des brise-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles.



CONDITIONS DE CHANTIER

19 Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échafaudages, levage, ...).



INTERFACE ENTRE INTERVENANTS

20 Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et brise-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché.



TRAVAUX

TRANSPORT ET STOCKAGE

21 Les brise-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les prescriptions du fabricant.



IMPLANTATION

22 Aucun éléments non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des brise-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, ...).



VÉRIFICATION DES BRISE-SOLEIL

23 Dans le cas de brise-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans.



FIXATION

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

- 24** Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul. □ □ □
- 25** L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison. □ □ □

MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

CONFORMITÉ DES BRISE-SOLEIL

- 26** Les brise-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, ...) et il ne manque aucun élément. □ □ □

ETAT DES BRISE-SOLEIL

- 27** Les brise-soleil posés doivent être en bon état général. □ □ □

CONFORMITÉ DU MONTAGE

- 28** Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre. □ □ □

CONFORMITÉ DES FIXATIONS

- 29** Les fixations des brise-soleil ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade. □ □ □

EFFICACITÉ DES BRISE-SOLEIL

- 30** L'ombre portée de chaque brise-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade. □ □ □

Commentaires

Point N° :

Retrouvez l'ensemble des
fiches d'autocontrôle sur :
www.pergola-outremer.fr/ressource/

